



Violence conjugale par ex conjoint

Par **Pichoune14**, le **01/02/2019** à **11:40**

Bonjour,rnrnJ'ai subi des violences conjugales par mon ex-conjoint. J'ai fait un dépôt de plainte contre Monsieur, j'ai été examinée par un médecin des urgences où il m'a déclaré 8 jours d'ITT. Monsieur a été convoqué par le vice procureur de la République où j'ai demandé 5.000 € d'indemnisation pour préjudice moral et physique. Monsieur a refusé. On est donc convoqué tous les deux au tribunal correctionnel.rnrnJe voudrais savoir comment cela va se dérouler, si le tribunal va accepter ma demande, sinon à quelle hauteur vais-je être indemniséernnrnMerci beaucoup pour vos réponses.

Par **amajuris**, le **01/02/2019** à **14:37**

bonjour,rnil est impossible de connaître la réponse du tribunal à votre demande.rnsi vous avez un avocat qui connaît le tribunal, il pourrait vous renseigner.rnen principe les tribunaux réduisent toujours le montant des indemnités demandées.rnsalutations

Par **Tisuisse**, le **01/02/2019** à **16:17**

Bonjour,rnrnDemandez aussi le divorce.rnEn effet, vous parlez de "conjoint" or les conjoints sont les couples mariés et eux seuls. Si vous n'étiez pas mariée, Monsieur n'a jamais été votre conjoint mais votre compagnon, votre concubin. Autant le savoir pour éviter de se faire ramasser par certains juges;